



VILLE D'IGNY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Formulaire de demande d'autorisation dérogatoire temporaire de débit de boisson
Associations Sportives Agréées**

Toute demande doit être adressée à M. le Maire, au moins **15 jours avant la date de la manifestation.**

- Par courrier – Monsieur le Maire - Hôtel de ville - 23 Av. de la Division Leclerc - 91430 IGNY
- Par dépôt à l'accueil de la mairie
- Par courriel : mairie@igny.fr

Pour accorder des autorisations dérogatoires aux associations sportives, **celles-ci doivent déposer en mairie un document qui prouve leur agrément** (Article L 121-4 du Code du Sport) ; **sans cet agrément, le Maire de peut pas déroger à l'article L3335-4**

DEMANDE

Je soussigné (e) M.....Qualité

Association

Adresse

N° Téléphone (obligatoire) :

Adresse mail :

Manifestation (s) concernée (s) – **10 par an maximum**

Objet de la manifestation	Date (s)	Horaires	Lieu d'établissement de la buvette	Catégorie de la buvette souhaitée 1 ou 3

Catégorie de la buvette temporaire

1^{ère} catégorie (boissons non alcoolisées)

3^{ème} catégorie (Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Observations :

Date :

Signature :